

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 10 février 2014 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

M. Réjean Rioux, conseiller,
M. Maurice Vaney, conseiller,
M. Gilbert Larrivée, conseiller,
Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,
Mme Marie LeBlanc, conseillère.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Cindy Lafrenière, greffière, M. Daniel Thériault, trésorier, et M. Marc Lemay, directeur général.

3 citoyens assistent à l'assemblée.

12 744

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

12 745

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2014

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2014, tel que déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉE

12 746

ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE JANVIER 2014 ET DES DÉBOURSÉS RÉSIDUELS DE DÉCEMBRE 2013

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés suivants :

- | | |
|--|---------------|
| ➤ Résiduels de décembre 2013 :
(non approuvés à la séance du 13 janvier 2014) | 28 139,46 \$ |
| ➤ Déboursés de janvier 2014 : | 279 305,15 \$ |

ADOPTÉE

12 747

DONS ET SUBVENTIONS

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal autorise le versement des subventions suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| ➤ Les étincelles | 2 480,99 \$ |
| ➤ École secondaire de Trois-Pistoles
(gala de l'effort scolaire) | 75,00 \$ |
| ➤ Les arts et la Ville
(cotisation membre) | 100,00 \$ |

ADOPTÉE

12 748

RATIFICATION D'UN BAIL AVEC BERNIER, RIOUX, AUDIOPROTHÉSISTES

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil entérine la signature de Me Cindy Lafrenière, greffière, en date du 20 janvier dernier relativement au bail de location d'un local au Centre culturel avec Bernier et Rioux, audioprothésistes.

ADOPTÉE

12 749

AUTORISATION D'UN ÉVÈNEMENT CYCLISTE DANS LES RUES DE LA VILLE

ATTENDU QUE les Commissions scolaires des Monts-et-Marées, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares et de Kamouraska – Rivière-du-Loup demandent l'autorisation de tenir un événement cycliste qui passera dans les rues de la ville les 18 et 19 mai 2014 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 du règlement concernant les nuisances, la paix, le bon ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et la sécurité, le Conseil de Ville peut autoriser la tenue d'une telle activité à certaines conditions ;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil de Ville autorise les Commissions scolaires des Monts-et-Marées, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares et de Kamouraska – Rivière-du-Loup à procéder à un événement cycliste passant dans les rues de la Ville les 18 et 19 mai 2014, et ce, conditionnellement à ce qu'elles aient présenté à la Sûreté du Québec, préalablement à la tenue de l'événement, un plan de l'activité et qu'il satisfasse aux exigences de sécurité prescrites par ce corps policier;

Que : Une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

12 750

PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

ATTENDU QU'en 2014 le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien* ;

ATTENDU QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service ;

ATTENDU QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques ;

ATTENDU QUE Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires ;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

ADOPTÉE

12 751

AMÉLIORATION DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

ATTENDU QU'en 2014 le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien* ;

ATTENDU QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public ;

ATTENDU QUE le gouvernement canadien pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de services (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la dérèglementation du service postal ;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes que :

1. La population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien* ;
2. Le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :
 - Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste ;
 - Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire ;
 - Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents ;
 - Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole* ;
 - Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

ADOPTÉE

12 752

MANDAT AU CARREFOUR CAPITAL HUMAIN

**Il est proposé par Gilbert Larrivée,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles accepte l'offre du Carrefour Capital Humain, en date du 15 janvier 2014, pour l'accompagnement dans le processus d'embauche à la direction générale.

ADOPTÉE

12 753

RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE – CLUB BONNE HUMEUR DE L'ÂGE D'OR DE TROIS-PISTOLES INC.

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil avise la Commission municipale que la Ville de Trois-Pistoles appuie la demande de reconnaissance déposée par le Club la bonne humeur de l'âge d'or de Trois-Pistoles inc. afin d'exempter cet organisme de la taxe foncière.

ADOPTÉE

12 754

AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS CADRES

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil autorise le versement de l'augmentation salariale des employés cadres pour l'année 2014. L'augmentation est fixée à 2.5%, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

ADOPTÉE

12 755

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 805 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité doit adopter par règlement un tel code avant le 1^{er} mars de toute année qui suit une élection générale;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance spéciale du Conseil de Ville tenue le 9 décembre 2013;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été adopté lors de la séance régulière du Conseil de Ville tenue le 13 janvier 2014;

ATTENDU QU'un résumé du présent règlement a été fait aux gens présents lors de la séance régulière du Conseil de Ville tenue le 13 janvier 2014, séance au cours de laquelle le projet de règlement a été adopté;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville adopte le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

12 756

EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL M. GUILLAUME D'ASTOUS

**Il est proposé par Gilbert Larrivée,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles autorise l'embauche de M. Guillaume D'Astous à titre de pompier à temps partiel, à compter du 10 février 2014. M. D'Astous sera soumis à une période de probation d'une durée de 6 mois se terminant le 10 août 2014.

ADOPTÉE

12 757

ÉVALUATION DES BÂTIMENTS AUX FINS D'ASSURANCES

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville accepte l'offre de Servitech Services-Conseil inc. au montant de 10 500 \$ plus taxes pour l'évaluation des bâtiments aux fins d'assurances.

ADOPTÉE

12 758

NOMINATION SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU DOMAINE DES TROIS-PISTOLES

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville nomme M. Réjean Rioux, conseiller, pour siéger sur le conseil d'administration du Domaine des Trois-Pistoles au nom de la Ville de Trois-Pistoles. Cette nomination est valide pour la durée du mandat de M. Rioux à titre de conseiller.

ADOPTÉE

12 759

SOUSSION FOURNITURE DE JARDINIÈRES

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu à l'unanimité**

Que : le Conseil de Ville accepte la soumission déposée par l'Union des Jardiniers pour la fourniture de 63 jardinières et 2 cerceaux au montant de 3 168 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

12 760

SOUSSION HAIE POUR LE PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par, Réjean Rioux
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil accepte la soumission déposée par l'Union des Jardiniers pour la fourniture de 345 plants de saules arctiques au montant de 2 756,55 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES

Conformément à l'art.513.2 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M. Daniel Thériault, trésorier, dépose la déclaration écrite des contributions électorales de plus de 100 \$ telle que remise par chacun des candidats aux élections du 3 novembre 2013.

12 761

VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE la résolution No. 12 589 adoptée le 10 juin 2013 a été transmise le 13 juin 2013 à chacun des propriétaires ayant des arrrages de taxes pour les années 2012 et antérieures ;

ATTENDU QUE cette résolution spécifiait à ces propriétaires qu'ils avaient jusqu'au 4 novembre afin d'acquitter lesdites taxes ;

ATTENDU QU'une lettre de rappel adressée le 6 novembre 2013 accordait un délai supplémentaire fixé au 7 février 2014 aux propriétaires n'ayant pas acquitté lesdites taxes ;

ATTENDU QUE des arrrages de taxes demeurent toujours impayés en date du 7 février 2014 :

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles approuve la liste officielle de vente des immeubles pour non-paiement de taxes et demande à la MRC des Basques d'entreprendre, en temps et lieu, les procédures relatives à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés inscrites sur la liste officielle ;

Que : copie de la présente résolution soit envoyée aux propriétaires concernées.

Que : Cindy Lafrenière, greffière, soit désignée afin de représenter la Ville de Trois-Pistoles lors de la vente aux enchères.

ADOPTÉE

PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur :

1. Pompiers volontaires;
2. Transport de matières dangereuses via la voie ferrée;
3. Plan de mesures d'urgence.

12 762

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu à l'unanimité,**

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Cindy Lafrenière
Greffière**